

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **23/05/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **15/05/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **22 mai 2015**

L'an deux mil quinze

Le **vingt deux mai** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis, COQUARD Cédric**

Etait absent : **M.COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ADHESION DE LA COMMUNE DE LANTENNE VERTIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en date du 20 avril 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté du Val Marnaysien a accepté l'adhésion de la commune de Lantenne-Vertière à la CCVM.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'adhésion de la commune de Lantenne-Vertière à la Communauté de communes du val Marnaysien à huit voix pour et une abstention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY